

## Projet de programme communal de développement rural de HAMOIS

### 1. CONTEXTE

Demandeur :	La commune de Hamois
Brève description de la commune :	La commune se compose de 10 villages/hameaux et compte actuellement près de 7.375 habitants. Elle s'étend sur une superficie de 76,42 km <sup>2</sup> .
Auteur du PCDR :	BEP-ICEDD
Organisme d'accompagnement :	FRW
Projet demandé en 1 <sup>ère</sup> convention :	Création d'un réseau de liaisons de mode doux entre les villages : phase 1 liaison Hamois-Achet
Date d'approbation par le Conseil communal :	Le 30 juin 2015
Date de réception du dossier :	Le 11 août 2015
Référence légale :	Article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
Portée de l'avis :	Le projet de PCDR

## 2. AVIS

### **La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de Hamois pour une période de validité de 10 ans.**

Elle estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

Elle considère que la partie I relative à la description des caractéristiques socio-économiques de la commune est de qualité satisfaisante. Elle relève qu'elle décrit de manière claire, fouillée et synthétique les caractéristiques du territoire mais constate qu'elle présente certaines données désuètes voire incohérentes, notamment dans le domaine de l'agriculture. Cette analyse permet néanmoins de bien cerner les enjeux, les faiblesses et les ressources du territoire.

La CRAT regrette toutefois que les thématiques du logement et de la mobilité douce aient été insuffisamment abordées eu égard à leurs enjeux.

Elle souligne la lisibilité aisée du document et son caractère appropriable pour la population et notamment pour les citoyens ayant participé aux différentes réunions d'information, de consultation, à la CLDR et aux groupes de travail. La qualité des documents cartographiques est également à mettre en exergue.

La CRAT estime que la partie II relative à la participation de la population est de bonne qualité. Elle apprécie la contribution du processus participatif à la dynamique de l'opération de développement rural et l'investissement des membres de la CLDR, comme le montre notamment le témoignage de la représentante de celle-ci. Elle souligne également la qualité de ce processus participatif en symbiose entre la CLDR, les autorités communales et l'administration communale.

Elle apprécie la méthodologie employée pour cadrer les questions stratégiques de développement, à l'instar des groupes de travail permettant des échanges entre les acteurs et ainsi une plus grande transversalité entre les projets envisagés. Elle met également en avant la consultation de différents publics cibles comme les enfants.

La CRAT estime que le diagnostic participatif repris en partie III du document est de bonne qualité. Celui-ci, résultant de la confrontation des parties I et II, offre une image condensée, pertinente et conforme à la réalité territoriale multiforme de Hamois et au processus participatif lié à l'opération de développement rural.

La CRAT considère que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural durable telle que présentée dans la partie IV du document est de bonne qualité. Celle-ci valorise pleinement les diagnostics socio-économique et participatif au travers d'un tableau AFOM précis. La stratégie définie est cohérente, globale et transversale et permet de comprendre le fil conducteur de l'opération de développement rural. Celle-ci se traduit dans un véritable projet de territoire commun à tous les acteurs locaux.

La CRAT apprécie fortement la méthodologie d'élaboration de la stratégie en fonction des trois piliers du développement durable et de leurs interactions ainsi que la présence d'indicateurs et d'effets multiplicateurs au niveau des objectifs.

Elle salue également l'articulation de la stratégie avec les projets de coopération transcommunale (GAL, Maison du tourisme, Contrat de rivière, Office communal du tourisme et de la culture...), mais regrette que cette stratégie n'ait pas retenu

d'autres dispositifs locaux en vue de développer davantage le territoire à l'exception du plan communal de développement de la nature.

La CRAT considère que les autorités communales ont une vision relativement claire de leur développement territorial (vocation communale, rôle de chaque village, atouts majeurs à développer...). Elle estime qu'elle n'est toutefois pas suffisamment énoncée dans le document. De même, elle ne se traduit pas par un outil stratégique tel que, par exemple, un schéma de structure communal ou des rapports urbanistiques et environnementaux des villages et hameaux les plus "menacés". Afin de mieux exprimer cette vision aux citoyens et aux autres acteurs du développement territorial, elle ne peut qu'encourager la commune à se doter d'un outil construit collectivement avec les citoyens, reconnu par la Région wallonne et accessible à la population, formalisant ainsi les options déjà prises et celles à venir.

En ce qui concerne les fiches-projets reprises dans la partie V, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité. Elles répondent à différents enjeux relevés dans la partie I du PCDR et lors du processus participatif. Elles tentent d'apporter une réponse globale aux enjeux de développement de Hamois. La CRAT met en exergue la variété des fiches-projets retenues dans les différents lots. Elle apprécie également la description des fiches-projets reprises dans les lots 1 et 2, leur estimation budgétaire, leur montage financier ainsi que la prise en compte des moyens humains et financiers de la commune dans leur réalisation.

La CRAT estime que la partie VI relative au tableau est de bonne qualité. Celui-ci comprend toutes les fiches-projets avec la mention des objectifs poursuivis, les sources de financement, l'origine de la demande, les publics cibles, leur localisation et le(s) lien(s) avec les défis de développement retenus dans la partie IV du document.

La CRAT relève également avec satisfaction les interactions entre certaines fiches-projets.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention intitulée "Création d'un réseau de liaisons de mode doux entre les villages : phase 1 liaison Hamois-Achet", la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité. Elle demande toutefois de prévoir des mesures destinées à atténuer sinon à compenser les conséquences dommageables sur l'environnement (pertes de rétention des eaux en amont, d'épuration de ces eaux et de biodiversité, augmentation du ruissellement) qu'entraîne la canalisation du fossé (rue d'Achet) sur une distance de 800 mètres.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président